

De : [sgg-info](#)
Objet : Flash info services n°34 - URGENT - Effets des mesures relatives au confinement sur l'activité et le fonctionnement de la Caisse des Dépôts
Date : jeudi 29 octobre 2020 18:00:17
Pièces jointes : [image001.png](#)



N°34 – 29 octobre 2020

Jeudi 29 octobre 2020

URGENT – Effets des mesures relatives au confinement sur l'activité et le fonctionnement de la Caisse des Dépôts

Le Président de la République a décidé du **confinement de la population à compter de jeudi 29 octobre 2020 minuit pour une durée de 4 semaines au moins**, dont les modalités de mise en œuvre répondent à une exigence forte : donner un coup d'arrêt à la propagation du virus tout en préservant au mieux la vie économique et sociale du pays.

En application de cette décision, et après avoir échangé avec les représentants du personnel siégeant au Comité santé, sécurité et conditions de travail national réunis ce jour, le Comité exécutif de la Caisse des Dépôts a fixé le dispositif suivant :

1/ Organisation du travail

Le travail à distance constitue **la modalité de travail de principe pour l'ensemble des collaborateurs**.

Il ne peut y être **dérogé**, au plan collectif ou individuel, que par **nécessité, afin notamment d'assurer la continuité de service**.

Dans ce cadre :

- les collaborateurs dont l'activité peut être exercée à distance et qui disposent des équipements adaptés sont appelés à travailler à distance en continu ;
- par exception, poursuivent leurs activités sur site pour garantir la continuité de service :
 - les collaborateurs dont les missions ne sont pas délocalisables par nature ou pour des raisons réglementaires ;
 - les collaborateurs non équipés de matériels permettant de travailler à distance, dans l'attente d'une dotation ;
 - les managers encadrant les activités maintenues sur site ;
- en outre, les collaborateurs qui justifieraient d'un motif professionnel (présence ponctuelle indispensable, indisponibilité temporaire du matériel,...) et préalablement autorisé par leur supérieur hiérarchique direct, peuvent par exception se rendre sur site.

L'ensemble de ces dispositions sont prises sous l'autorité des chefs de service.

2/ Accès et fonctionnement des sites

L'ensemble des sites de l'Etablissement public restent ouverts et accessibles aux collaborateurs. Les dérogations dont devront se munir les collaborateurs pour se déplacer afin de travailler sur site ou pour un motif ponctuel justifié, seront délivrées par les chefs de service.

L'offre de restauration est adaptée aux nouvelles conditions d'exercice des missions :

- les restaurants du 56 rue de Lille, d'Austerlitz 2, de Bordeaux-Lac et d'Angers Louis-Gain restent ouverts et offrent des repas prêts à consommer sur place ou à emporter
- des livraisons, sur commande, seront possibles sur les implantations d'Austerlitz 1, d'Austerlitz 3 et du 15 quai Anatole-France

3/ Mobilisation des collaborateurs

Dans ce contexte très évolutif, les collaborateurs sont appelés à se tenir régulièrement informés de l'évolution des consignes nationales et des mesures prises à la Caisse des Dépôts afin de rester aisément mobilisables, notamment sur site. A cette fin, une information interne régulière continuera d'être diffusée et relayée par les canaux habituels, numéro Vert et coffre-fort électronique en particulier.

Chaque collaborateur est, de manière générale, appelé à faire preuve de responsabilité et de civisme dans l'exercice de ses fonctions.

La Caisse des Dépôts s'est dotée au cours des derniers mois des outils permettant à un nombre sans cesse croissant de collaborateurs de pratiquer le travail à distance dans des conditions d'efficacité toujours accrues, qu'il s'agisse de la dotation en équipements nomades ou de la généralisation d'outils de travail collaboratif comme Teams. Cet effort d'anticipation et d'équipement nous rend encore mieux armés pour traverser cette nouvelle période de confinement. Chacun et chacune est invité à en faire le meilleur usage, au service de notre collectif de travail et des missions d'intérêt général que nous remplissons pour le pays et nos concitoyens.

Le Secrétariat général du Groupe, la Direction des ressources humaines

Interne

